

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**15 NOVEMBRE 2012**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Décision modificative  
n° 4 – Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 novembre 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 27 novembre 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON\*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU\*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

\*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN  
\*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

**Secrétaire de séance :**

Madame NICOT

**N° DE DOSSIER** : 12 F 06

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par la Ville, il est proposé un ajustement du budget 2012.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n° 4 sont détaillés dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M14) est donnée dans la maquette jointe.

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : + 158 144 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : + 169 710 €

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

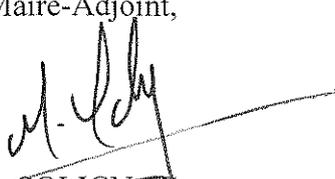
Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame GOMMIER ne prenant pas part au vote, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

ADOpte la décision modificative n° 4 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines